

Audition de Dominique VERSINI

Le 24 novembre 2009

Madame la Défenseure des enfants,

C'est la seconde fois que nous avons le plaisir de vous recevoir au Conseil général de l'Essonne.

Le 19 février 2008, c'était dans le cadre d'une rencontre de travail, qui nous avait donné l'occasion d'évoquer de nombreux sujets pour lesquels nous avons une préoccupation commune :

- Les adolescents en souffrance, auxquels vous avez porté une attention particulière dans votre rapport d'activité sur l'année 2007,
- Le statut des tiers, et notamment du beau-parent,
- La protection de l'enfance dans les milieux défavorisés, en référence au dernier rapport de l'Oned à l'époque, qui faisait état d'une augmentation du risque de maltraitance dans les familles en situation de précarité.

Nous avons pu vous faire part de la situation de l'Essonne sur ces différents sujets, et ceci était d'autant plus important pour moi, que j'avais déjà eu l'occasion de travailler avec Claire- Brisset, votre prédécesseur, dès son installation, en participant à l'instance de réflexion qu'elle avait mise en place. Vous l'avez compris, les droits des enfants sont une de mes préoccupations premières.

Aujourd'hui, nous vous accueillons à nouveau, et avons le plaisir de vous auditionner dans le cadre de la 2^o Commission Solidarités du Conseil général, en session extraordinaire et élargie.

Le contexte est différent : à une date proche du vingtième anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), qui marque malheureusement également la disparition programmée par l'Etat de votre institution, pourtant indispensable à notre pays.

Claire-Lise Campion – Conseil général de l'Essonne

La suppression de cette institution participe de la politique générale du Gouvernement vis-à-vis de la protection de l'enfance :

D'un côté, les conseils généraux sont reconnus par la loi de mars 2007, chefs de file de la protection de l'enfance, et sont poussés par l'Etat à faire toujours plus.

De l'autre, les projets gouvernementaux actuels concourent à leur suppression et vont jusqu'à les asphyxier financièrement en limitant drastiquement leur capacité à lever l'impôt.

Pour ce qui concerne spécifiquement la protection de l'enfance, l'Etat se déclare hors la loi en n'appliquant pas la réforme du 5 mars 2007 qui, pour une fois, prévoyait une petite contribution de la Nation à l'épanouissement des mineurs et de leur famille.

En effet, la loi du 5 mars 2007 réformant la Protection de l'enfance, porte une évolution importante en mettant la prévention, la déjudiciarisation et la diversification des prises en charge au cœur d'un dispositif attribuant au Président de chaque Conseil général, en tant que chef de file, un rôle essentiel.

Pour répondre à cette nouvelle et importante charge financière des départements, la loi a prévu la création, par décret, d'un fonds national de financement de la protection de l'enfance (article 27) qui devait être doté de 150 millions d'euros sur trois ans.

Depuis la publication de la loi, près de trois années se sont écoulées, et aucune mesure d'application n'est intervenue. Le décret portant création de ce fonds de financement n'a jamais été publié.

En tant que parlementaire, j'ai interrogé à plusieurs reprises le Gouvernement à ce sujet au Sénat, et en particulier Madame la secrétaire d'Etat chargée de la Famille, Nadine Morano – sans réponse positive. En juin 2009, il m'a même été répondu que ce fonds ne serait pas créé.

Le Président du Conseil général, Michel BERSON, a alors adressé un courrier à Xavier DARCOS, demandant l'application de la loi et la promulgation du décret. Nous sommes actuellement en attente de la réponse du Ministre, mais sommes prêts, en cas de refus, à saisir la juridiction administrative, ainsi que l'Assemblée de Départements de France l'a déjà fait.

Cependant, l'Essonne assume totalement ses missions, et l'effort financier fourni pour la politique enfance famille, et notamment pour l'Aide sociale à l'Enfance, ne faiblit pas.

Comment les Conseils généraux, accumulant les charges au fur et à mesure du désengagement de l'Etat sur plusieurs fronts, tandis que leurs recettes s'effondrent, notamment par la baisse des droits de mutation, pourront-ils continuer à faire face à ces dépenses ?

Cela pourrait n'être qu'une question de moyens mais ce n'est pas le cas.

Nous sommes également très inquiets sur le renforcement de la répression, réponse privilégiée aujourd'hui par le Gouvernement aux problématiques des familles vivant dans notre pays au détriment de l'éducatif alors même que l'on sait les dégâts que causent ces choix.

Nous sommes aussi très choqués par la situation des mineurs étrangers de familles en situation irrégulière, qui séjournent dans des centres de rétention administrative, et sont donc privés de liberté, alors même qu'ils n'ont commis aucune infraction.

Dans ce contexte, j'ai invité mes collègues Vice-Présidents des conseils généraux franciliens à participer à une mobilisation commune, car nous ne pouvons plus nous taire face à l'état qui nous enserre. C'est ainsi que lundi dernier, à l'occasion de cette semaine qui a vu naître partout sur le territoire des manifestations célébrant les 20 ans de la CIDE, nous avons tenu une conférence de presse commune. Vous trouverez dans les dossiers qui vous ont été remis le texte du communiqué de presse qui a été réalisé à cette occasion.

Par ailleurs, dès l'annonce de la suppression de votre institution, Madame Versini, l'assemblée départementale du Conseil général a adopté une motion demandant le maintien de la Défenseure des enfants, motion qui a été envoyée au Premier ministre. (cf dossier)

Au Sénat, j'ai également invité le groupe socialiste à diffuser un communiqué de presse, soulignant notamment l'immense travail accompli par cette institution, qui a traité plus de 20 000 requêtes depuis 2000, et qui est le gardien de l'application de la CIDE dans notre pays.

Car aujourd'hui, la situation nationale du respect des droits de l'enfant et de la CIDE, bien qu'évidemment plus enviable dans notre pays que dans d'autres régions du globe, peut être améliorée.

Pour preuve, les recommandations du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies qui dans son rapport du 22 juin 2009, a demandé au Gouvernement de « continuer à renforcer le rôle du Défenseur des enfants », et qui a également souligné que la France se devait de mener une politique plus globale et plus coordonnée pour l'enfance, avec un plan d'actions.

Par ailleurs, ainsi que Jacques HINTZI, le Président de l'Unicef, l'a déclaré il y a quelques jours au micro de France-Info, à l'occasion du vingtième anniversaire de la CIDE, deux sondages réalisés par l'Unicef auprès des français d'une part, et des parlementaires d'autre part, révèlent un 'bilan plutôt morose' (je cite), et 80% des français jugent les instances d'écoute et de défense des droits de l'enfant utiles.

Quant au sondage réalisé auprès des parlementaires : une minorité d'entre eux estime que les droits des enfants sont bien respectés sur notre territoire, et seuls 55% d'entre eux connaissent la CIDE, au moins de nom. Pourtant 78% d'entre eux sont favorables à la création d'une délégation parlementaire, pour veiller à l'application de la CIDE en France.

Or j'ai moi-même fait cette proposition dès 2003, en déposant une Proposition de Loi au Sénat sur la création de délégations parlementaires sur les droits des enfants qui n'a jamais été mise à l'ordre du jour de la haute assemblée.

Au niveau du Département de l'Essonne, le Conseil général réalise d'importants efforts pour garantir le respect des droits de l'enfant. En effet, « Garantir la primauté de l'intérêt de l'enfant », « tenir compte des droits et des devoirs de ses parents », « permettre son

développement physique, mental, spirituel, moral et social » (extraits de la Convention) sont autant d'objectifs qui sous-tendent notre Schéma Départemental de l'Enfance et des Familles, et nos actions.

En particulier, nous accordons une grande importance au droit de l'enfant à grandir au sein de sa famille, et développons actuellement une réflexion sur le placement des enfants, et surtout les alternatives possibles à ce placement. D'ailleurs, vendredi dernier, nous avons organisé un colloque sur ce sujet, qui a réuni plus de 650 personnes : travailleurs sociaux et partenaires du Conseil général.

En ce qui concerne la souffrance des adolescents, sujet que j'ai évoqué tout à l'heure, nous sommes en réflexion sur la création d'une Maison des adolescents essonnienne, en partenariat avec l'hôpital Barthélémy Durand, et les associations PAEJ (Point Accueil Ecoute Jeunes) de l'Essonne.

Mais, vous le savez comme moi, la situation du secteur pédo-psychiatrique est catastrophique, et nous manquons cruellement de lieux pour accueillir les adolescents en souffrance.

C'est pourquoi nous poursuivons un partenariat avec l'Hôpital d'Orsay et la Protection Judiciaire de la Jeunesse pour l'ouverture d'un service de pédo-psychiatrie dédié aux adolescents en crise, avec des lits dédiés à ce public. L'ouverture est prévue en septembre 2011.

En matière d'adoption, nous veillons également à ce que l'application des mesures soit toujours effectuée en fonction de l'intérêt de l'enfant. Et notre Assemblée Départementale a d'ailleurs voté des orientations en matière d'adoption, qui vont dans ce sens. En effet, si tout enfant a droit à une famille, le droit à l'enfant n'existe pas.

Par ailleurs, nous accordons évidemment une attention toute particulière au soutien aux familles les plus démunies, les plus vulnérables, les plus en situation de précarité, afin d'aider les parents - ou LE parent, car la précarité est plus forte, nous le savons, parmi les familles monoparentales- afin d'aider les parents, donc, dans l'éducation de leurs

enfants, et de favoriser le maintien des enfants dans leur famille. Car c'est un de leurs premiers droits.

Vous le voyez, nous travaillons à faire évoluer les domaines dont vous-mêmes avez souligné les carences en matière de respect des droits des enfants. Et nous serons bien évidemment particulièrement attentifs aux conclusions de votre rapport pour l'année 2009.

Et il reste beaucoup à faire, dans notre pays dont le taux de natalité est le plus fort d'Europe.

C'est pourquoi il est, de notre point de vue, nécessaire et indispensable que cette institution de Défenseure des enfants, que vous représentez, soit pérennisée.

C'est un réel besoin, et un véritable devoir pour la France.